

Le Conseil de Communauté s'est réuni le lundi 15 avril 2019 à 18 h 00 dans la salle du conseil de la mairie de GODERVILLE sous la présidence de Monsieur REMOND Franck, Président.

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS :

- En exercice : 35
- Présents : 29
- Votants par procuration : 3
- Total des votants : 32
-

PRESENTS :

- Mme LESAUVAGE Huguette, Vice-présidente, Maire et Déléguée titulaire d'ANGERVILLE BAILLEUL
- Mme MORISSE Nadine, Maire et Déléguée titulaire d'ANNOUVILLE VILMESNIL
- M. LEMESLE Michel, Maire et Délégué titulaire d'AUBERVILLE LA RENAULT
- M. MABIRE Pascal, Vice-président, Maire et Délégué titulaire du BEC DE MORTAGNE
- Mme GEULIN Isabelle, Maire et Déléguée titulaire de BENARVILLE
- Mme THUMEREAU Brigitte, Déléguée titulaire de BREaute
- M. BARTHELEMY Ludovic, Délégué titulaire de BREaute
- M. BLONDEL André-Pierre, Maire et Délégué titulaire de BRETTEVILLE DU GRAND CAUX
- Mme DURECU Annie, Délégué titulaire de BRETTEVILLE DU GRAND CAUX
- M. MALO Philippe, Délégué titulaire de BRETTEVILLE DU GRAND CAUX
- M. DELAMARE Pascal, Maire et Délégué titulaire de DAUBEUF SERVILLE
- Mme GUEROULT Claire, Maire et Déléguée titulaire d'ECRAINVILLE
- M. RENAULT Jean-Yves, Délégué titulaire d'ECRAINVILLE
- M. FONTANIE Guy, Vice-président, Maire et Délégué titulaire de GODERVILLE
- Mme OUTURQUIN Béatrice, Déléguée titulaire de GODERVILLE
- M. LEROUX Christian, Maire et Délégué titulaire de GONFREVILLE CAILLOT
- M. ROUJOLLE Patrice, Maire et Délégué titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE
- M. ORANGE Mathieu, Maire et Délégué titulaire d'HOUQUETOT (arrivé à 18 h 10)
- M. SOLINAS Christian, Délégué titulaire de MANNEVILLE LA GOUPIL
- Mme BUFFET Michèle, Maire et Déléguée titulaire de MANNEVILLE LA GOUPIL
- M. REMOND Franck, Président, Maire et Délégué titulaire de MENTHEVILLE
- M. DESCHAMPS Benoit, Vice-Président, Maire et Délégué titulaire de SAINT MACLOU LA BRIERE
- M. DECULTOT Hervé, Maire et Délégué titulaire de SAINT SAUVEUR D EMALLEVILLE
(Arrivée à 18 h 10)
- Mme LECARPENTIER Véronique, Déléguée titulaire de SAINT SAUVEUR D'EMALLEVILLE
- M. FRIBOULET Alain, Délégué titulaire de SAINT SAUVEUR D EMALLEVILLE
- M. VAUCHEL Benoit, Délégué suppléant de SAUSSEUZEMARE EN CAUX
- Mme MUTEL Nadine, Maire et Délégué titulaire de TOCQUEVILLE LES MURS
- M. NIEPCERON Hervé, Maire et Délégué titulaire de VATTETOT SOUS BEAUMONT
- Mme ALLAIS Sophie, Vice-présidente, Maire et Déléguée titulaire de VIRVILLE.

POUVOIR :

- De M. FLEURY David à M. DESCHAMPS Benoit
- De M. PERIER Philippe à Mme THUMEREAU Brigitte
- De M. MOIZAN Gérard à M. FONTANIE Guy

ASSISTAIT EGALEMENT A LA SEANCE : Mme VAILLANT Isabelle et Mme OLIVIER Sandrine

Mme MUTEL Nadine est nommée secrétaire de séance.

Concernant le procès-verbal de la précédente séance, il convient de rectifier la délibération 22/2019 le nombre d'abstentions est de 5 et non 4 comme indiqué.

Après cette modification, il est adopté à l'unanimité

M. REMOND indique que l'ordre de passage des délibérations va être modifié pour le thème aménagement du territoire, la consultation pour l'avis sur le SRADDET sera examinée en premier.

Sera également ajouté à l'ordre du jour la délibération n° 073/2019 : Autorisation pour le Président à demander une subvention dans le cadre du soutien à l'organisation de manifestations sportives –fête du sport

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1- Délibération n° 043/2019 : Consultation pour avis sur le projet de SRADDET

M. CHENEAU indique que le document officiel représente environ 500 pages, il contient environ 40 règles qui seront appliquées sur les différents documents d'urbanisme.

Il informe qu'un document synthétique est remis à chaque membre reprenant uniquement les règles qui concernent le territoire du Syndicat Mixte des Hautes Falaises et comportant les avis émis par le Syndicat Mixte des Hautes Falaises, à savoir :

Règles du SRADDET	Modifications demandées
Conduire une analyse du foncier mettant en évidence la nécessité de concilier ses usages et justifiant la prise en compte des enjeux visant à limiter la consommation de foncier et l'artificialisation des sols, à préserver les espaces agricoles et naturels et à restaurer les continuités écologiques.	Ne pas imposer une analyse du foncier plus exigeante que celle fixée par le code de l'urbanisme.
Eviter et réduire l'imperméabilisation des sols en adaptant les pratiques en matière d'urbanisation Dans les modalités de mise en œuvre, il est précisé que « La surface cumulée des surfaces à désimperméabiliser visera à atteindre 150% de la surface imperméabilisée ouverte à terme par le document d'urbanisme ».	Ne pas fixer d'objectif chiffré.
Favoriser la division au moins par 2 du rythme de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers à l'horizon 2030.	Fixer une période de référence (2005-2015) pour une prise en compte plus équitable de cet objectif.
Identifier et protéger les espaces agricoles et maraîchers à enjeux.	Ne pas demander aux collectivités d'engager des études supplémentaires sur les espaces agricoles et maraîchers.
Fixer dans les PCAET une cible annuelle de rénovations énergétiques de logements correspondant à minima à 2,3% du parc de logements publics et privés. Décliner cet objectif dans les Plans Locaux d'Habitat (PLH, PLUi-H) et préciser les modalités d'action proposées pour l'atteindre.	Ne pas fixer d'objectif chiffré.
Privilégier la requalification des ZAE existantes à l'extension ou à la création de nouvelles zones. Fixer des objectifs de densification, de réhabilitation et de modernisation de ces zones existantes.	Préciser : la requalification des ZAE existantes « en propriété ». Remplacer « objectifs de densification, de réhabilitation et de modernisation de ces zones existantes » par « orientations pour l'optimisation de ces zones existantes ».
Contribuer à la mise en œuvre au niveau local du Schéma Régional des véloroutes et voies vertes et connecter les itinéraires à un maillage local.	Les obstacles proviennent principalement des difficultés de financement de ces infrastructures au niveau local.
Favoriser la création de nouveaux quartiers et de constructions neuves s'inscrivant dans des démarches d'urbanisme durable et visant une performance énergétique ou carbone supérieure aux exigences réglementaires en vigueur.	Préciser : visant une performance énergétique ou carbone « si possible » supérieure aux exigences règlementaires en vigueur.
Limiter l'installation de panneaux photovoltaïques sur	Ajouter : « et aux surfaces peu

sol aux terrains de friches industrielles et aux sols pollués.	intéressantes pour l'agriculture »
Réaliser un bilan de la ressource en eau afin de s'assurer de l'adéquation entre les développements projetés et la ressource disponible en intégrant les impacts attendus du changement climatique.	Supprimer : « en intégrant les impacts attendus du changement climatique »
Identifier les zones humides fragilisées et définir un programme de préservation et de restauration, en s'appuyant sur un diagnostic de leur état de conservation et de leur fonctionnalité.	Supprimer « et de restauration, en s'appuyant sur un diagnostic de leur état de conservation et de leur fonctionnalité »
Édicter des orientations et objectifs favorables à la biodiversité en zones urbaines et péri-urbaines.	Retirer cette règle
Dans les zones littorales et rétro-littorales, permettre les aménagements et les constructions uniquement s'ils sont adaptés aux risques naturels prévisibles à l'horizon de 2050 (inondation, submersion marine, érosion, recul du trait de côte).	Supprimer « prévisibles à l'horizon de 2050 (inondation, submersion marine, érosion, recul du trait de côte) »

Il propose au conseil d'émettre un avis sur le document en reprenant les mêmes modifications que celles demandées par le Syndicat Mixte des Hautes Falaises.

Il précise que M. VASSET doit rencontrer les services de la Région afin d'arrondir certains angles.

M. BLONDEL trouve surprenant que ce document ne prenne pas en compte le transport en commun et le co-voiturage.

M. CHENEAU répond que le document complet comporte beaucoup plus de règles mais que si celles-ci sont considérées comme acceptables elles ne sont pas reprises.

M. BLONDEL demande si une nouvelle délibération sera prise une fois que les modifications seront apportées. M. CHENEAU précise que la communauté doit uniquement se prononcer aujourd'hui en émettant un avis favorable ou défavorable, avec ou sans modifications.

Après discussion, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable au document avec les mêmes modifications que celles demandées par le Syndicat Mixte des Hautes Falaises.

2- PLUI : Informations

M. CHENEAU indique que plusieurs points sont à retravailler comme le rattachement des hameaux aux centres bourg, la consommation agricole...

Il informe qu'une journée de travail est prévue avec le bureau d'études et que des échanges auront lieu avec les communes afin de prendre en compte leurs demandes.

Il rappelle que le planning prévoyait un arrêt du projet début juillet et que si l'on repousse le planning cela va engendrer des difficultés.

Il précise que le projet doit passer ensuite dans les administrations et qu'une enquête publique doit être faite ; des compromis avec l'Etat doivent être trouvés. Ensuite le projet reviendra vers les communes qui devront se prononcer sur le projet. Si une seule commune émet un avis défavorable, le délai sera décalé de trois mois. Il faut absolument que toutes les communes émettent un avis favorable sinon le projet ne pourra être représenté qu'après les élections.

Il rappelle qu'à compter du 31/12/2019 les POS deviendront caduques.

Mme GUEROULT indique qu'un projet de loi est à l'examen pour prolonger les POS.

M. CHENEAU pense que la communauté de communes à intérêt d'aller vite pour ne pas perdre le travail fait.

M. REMOND explique qu'une fois le SRADDET approuvé, il faudra s'y contraindre.

Mme GUEROULT n'est pas d'accord pour faire des concessions, elle indique que l'Etat nous fait du chantage et nous demande de passer sur certaines choses, ce qu'elle refuse.

M. REMOND indique que la communauté de communes regarde si elle peut faire valoir ses droits et que les corrections seront apportées fin mai/ début juin.

M. RENAULT explique que s'il y a trop de concessions demandées aux communes, cela ne passera pas au niveau des conseils municipaux.

M. BLONDEL demande si les Zones AU vont être rediscutées.

M. CHENEAU répond que toutes ces questions vont être discutées en détail lors de la réunion avec les services de l'Etat.

M. REMOND répond qu'ils vont faire en sorte que la Préfecture et Sous-Préfecture ne décident pas à notre place et que les services de la Communauté de communes étudient la jurisprudence.

Certains élus demandent si les communes assisteront à la journée de travail avec le bureau d'études. M. CHENEAU répond qu'il n'est pas possible d'impliquer toutes les communes mais que la Communauté de communes défendra le PLUI.

M. REMOND indique qu'il reste quelques éléments à fournir à l'Etat et que subsiste le problème des stations d'épurations.

Mme GUEROULT indique qu'un terrain a été trouvé, que les propriétaires sont d'accord et que les données apportées montrent la bonne volonté. Elle pense que si la collectivité montre sa bonne volonté et fournit un planning, les services de l'Etat devraient être d'accord sur les zones AU.

M. REMOND acquiesce et informe qu'un courrier à la SAFER va être envoyé.

Mme GUEROULT répond qu'il faut faire un calendrier et leur proposer. Ecrainville n'a pas de zone AU, il faut donc que cela apparaisse sur le document et non pas réaliser une modification du PLUI qui prend du temps et coûte de l'argent. Elle dit avoir contacté les services de l'Etat qui l'ont informé qu'il leur fallait uniquement un planning de programmation.

M. CHENEAU répond qu'il est nécessaire d'organiser une réunion avec la Police de l'Eau, les communes concernées, la DDTM et la communauté de communes.

Mme GUEROULT explique avoir contacté la police de l'eau pour avoir une dérogation pour un permis d'aménager pour 16 lots, et qu'ils ont répondu qu'ils n'étaient pas au courant de ce projet.

M. REMOND répond qu'ils sont au courant de tous les dossiers.

M. NIEPCERON demande s'il ne serait pas possible d'associer au moins les deux communes que sont St Sauveur d'Emalleville et Ecrainville.

M. CHENEAU acquiesce.

M. REMOND souhaite apporter une réponse à M. BLONDEL sur la question de la mobilité en l'informant qu'une réunion aura lieu au mois de juin, avec la Région.

3- Délibération n° 44/2019 : MOBILITES : Autorisation de lancement d'une étude de faisabilité technique et financière d'une véloroute traversant le territoire de la Communauté de Communes « Campagne de Caux » (76) du nord au sud avec possibilité de liaison perpendiculaire Bretteville du Grand Caux Goderville

M. REMOND rappelle que près de 50 % des nouveaux habitants du territoire sont installés dans les communes de Goderville, Bréauté et Bretteville-du-Grand-Caux.

La Communauté de Communes souhaite donc structurer et développer les déplacements alternatifs à la voiture entre ces 3 communes et la gare de Bréauté.

M. REMOND explique qu'un linéaire de véloroute a été identifié. Il est composé de chemins ruraux, de routes communales et d'une ancienne voie ferrée.

Il propose de réaliser une étude de faisabilité technique de la création d'une véloroute en proposant 3 scénarii, chiffrer le coût du scénario choisi et proposer un calendrier précis des actions pour le réaliser.

La Communauté de Communes Campagne de Caux souhaite disposer :

- d'un diagnostic du tracé envisagé,
- d'au moins 3 scénarii de réalisation d'aménagements,
- d'une étude de la faisabilité technique du scénario qui aura la préférence des élus,
- d'une estimation financière de ce scénario (investissements et coûts de fonctionnement),
- les modalités de mise en œuvre des opérations et éventuelles démarches partenariales (calendrier, financeurs, phasage des travaux et maître d'ouvrage)

Le coût estimé est de 45 000 € HT subventionné à hauteur de 80 %.

M. RENAULT pense qu'entre Bretteville et Goderville il n'y aura que très peu d'utilisation. Ce sera plus à vocation touristique.

M. REMOND répond qu'il s'agira de relier de façon sécurisée les communes de Bretteville, Goderville et Bréauté.

M. BLONDEL pense qu'il est difficile de faire valoir le vélo pour le tourisme et les trajets professionnels. Il pense que cela sera plus utilisé le week-end.

M. NIEPCERON pense que le Département doit faire des efforts sur les Départementales beaucoup trop dangereuses.

M. RENAULT trouve également que l'on parle très peu du tourisme dans cette délibération.

M. MABIRE ajoute que beaucoup de gens utilisent désormais le vélo électrique.

M. FRIBOULET demande combien de personnes passent par Goderville en vélo.

M. REMOND répond que l'étude permettra d'apporter une réponse à cette question. Il indique que l'accent n'a pas été mis sur le tourisme afin d'obtenir des subventions plus importantes ; les financeurs veulent qu'on axe sur les mobilités du quotidien

Il ajoute que plusieurs élus évoquent le souhait d'une voie verte.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise :

- le lancement du marché public en procédure adaptée
- le Président à attribuer et à signer le marché avec les entreprises retenues,
- le Président à signer tout document relatif à cette affaire.
- le Président à solliciter tous les organismes compétents afin de percevoir des subventions au taux le plus élevé possible

EAU ET ASSAINISSEMENT

4- Délibération n° 62/2019 : Avenant au marché de travaux assainissement des eaux usées – Bretteville du Grand Caux – route du Neufbourg et chemin de la Motte – signature de l'avenant n° 1

En octobre 2017, l'Ex-SIAEPA de Bretteville- Saint Maclou avait attribué le marché de travaux pour l'extension des réseaux d'assainissement Route du Neufbourg et Chemin de la Motte à Bretteville du Grand Caux à l'entreprise SOGEA NO TP.

Depuis la reprise de la compétence Eau et Assainissement par la Communauté de Communes, Monsieur le Maire de Bretteville du Grand Caux a sollicité cette dernière afin que les réseaux d'eau potable passant Route du Neufbourg et Route de la Crique soient maillés entre eux pour permettre une continuité de la distribution en eau potable.

Le montant total de la plus-value est de 9 935 € HT.

Le montant du présent avenant augmente de 5.6 % le montant du marché initial.

Désignation	Montant total HT	Montant TVA 20%	Montant total TTC
Marché de base	176 366.95 €	35 273.39 €	211 640.34 €
Avenant n°1	9 935 €	1 987 €	11 922 €
Nouveau montant de marché	186 301.95 €	37 260.39 €	223 562.34

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

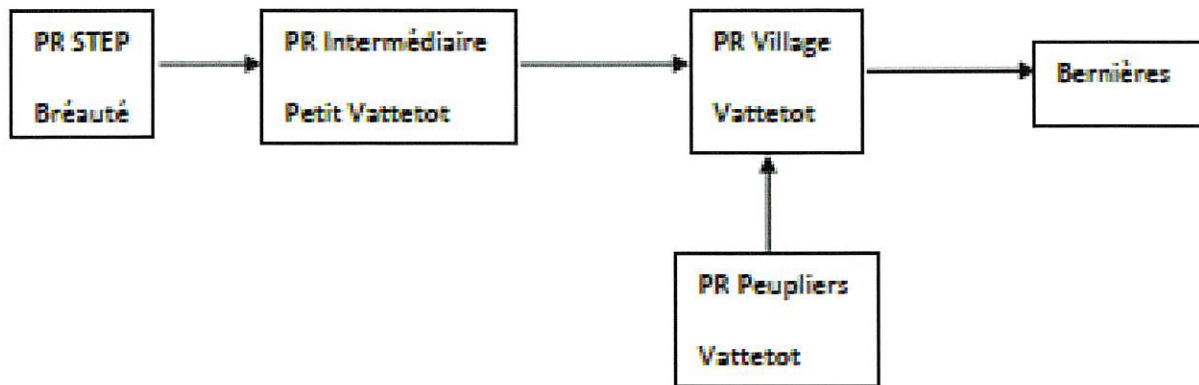
- ACCEPTE l'avenant n°1 à intervenir avec l'entreprise SOGEA NO TP ;
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

5- Délibération n° 63/2019 : Transfert des effluents de Bréauté et Vattetôt sous Beaumont sur la station d'épuration de Gruchet le Valasse

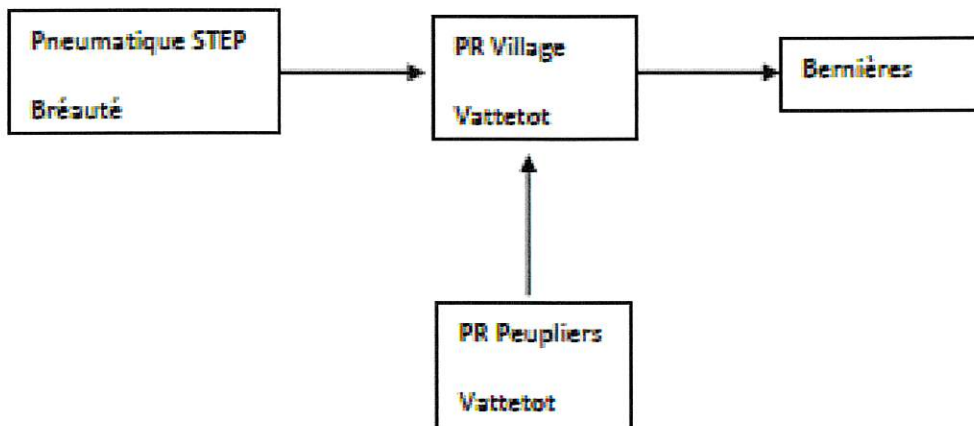
En date du 12 Novembre 2018, le Conseil Communautaire a pris la décision de confirmer à Caux Seine Agglomération le choix de transférer les effluents de Bréauté et Vattetot sous Beaumont vers la station d'épuration de Gruchet le Valasse.

Deux scénarios ont été proposés par le bureau d'études IRH :

Scénario 1 :



Scénario 2 :



Un comparatif technique des deux solutions est présenté :

Scénario n°1	Scénario n°2
Achat de parcelle dû à la mise en place du poste intermédiaire sur Petit-Vattetot.	Pas de réseau gravitaire entre Bréauté et Vattetot-sous-Beaumont Pas d'acquisition de parcelle nécessaire
Pas de système de traitement d'H2S au sein de Vattetot-sous-Beaumont. Aucun barriérage au sein de Vattetot-sous-Beaumont. Mise en place de 2 systèmes de traitement H2S (Bréauté + PR les Peupliers Vattetot sous Beaumont).	Mise en place d'un système de traitement H2S Vattetot-sous-Beaumont -> Barriérage au cœur de Vattetot-sous-Beaumont.
Exploitation de 4 ouvrages de refoulement et 1 station de traitement.	Exploitation de 3 ouvrages de refoulement et 1 station de traitement.

Puis un comparatif financier :

	Scénario 1	Scénario 2
Coût total travaux € HT	2 213 463	2 178 416
Coût total exploitation € HT/an	32 200	25 000

M. NIEPCERON est surpris que ce point n'ait pas été discuté en commission. Il explique que les membres de la commission étaient en attente des études mais que ces dernières n'ont jamais été communiquées. Il explique être favorable à ce scénario mais qu'il aurait voulu avoir d'autres éléments techniques. Le dossier avancera sûrement plus vite maintenant.

M. REMOND répond qu'une réunion a eu lieu sur site dernièrement en sa présence et qu'il a donc eu tous les éléments. Il propose sinon de reporter la délibération à un prochain conseil.

M. NIEPCERON accepte cette délibération avec le scénario proposé.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir le scénario n° 2
- DECIDE de lancer un marché afin de recruter une entreprise pour la réalisation des travaux et autoriser le Président à signer le marché avec la société la mieux-disante
- AUTORISE la réalisation des travaux correspondants au scénario choisi, et l'inscription des dépenses au budget de l'année
- AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès de tout organisme compétent au taux le plus élevé possible

FINANCES

6- délibérations n° 45/2019 à 53/2019 : Subventions / Participations

Mme ALLAIS informe que pour l'année 2019, les subventions et participations sollicitées sont les suivantes :

BV VALMONT/GANZEVILLE	6 794,00 €	
BV POINTE DE CAUX ETRETAT	13 543,00 €	
SAGE VALLEE DU COMMERCE	8 458,43 €	
MISSION LOCALE	19 792,00 €	
CLIC	6 300,00 €	
COLLEGE	7 958,00 €	
POLE METROPOLITAIN	11 472,60 €	
SYNDICAT MIXTE NUMERIQUE DE SEINE MARITIME	6 822,00 € 76 019,00 €	fonctionnement Actions
CAUE	1 939,51 €	

M. NIEPCERON s'interroge sur l'utilité du SAGE. M. REMOND répond qu'il s'agit de payer les frais de fonctionnement du document. M. BLONDEL pense que le SAGE ne rend aucun service à la collectivité.

M. NIEPCERON demande ce que fait le pôle métropolitain pour notre territoire et pourquoi la communauté de communes adhère à cet organisme. Il ne comprend pas leur fonctionnement.

Mme ALLAIS Sophie propose aux élus qui y siègent d'expliquer le rôle du pôle métropolitain.

Mme GUEROULT répond qu'il est important pour la collectivité d'être là-bas, au niveau tourisme c'est intéressant.

Mme OUTURQUIN explique avoir été avec Mme LESAUVAGE, a une réunion sur la gériatrie. M. NIEPCERON trouve que tout cela ne vaut pas le montant de participation de 11 000 euros.

Après ces discussions, le conseil passe au vote :

- BV VALMONT GANZEVILLE : ok à l'unanimité
- BV POINTE DE CAUX ETRETAT : ok à l'unanimité
- Sage : 28 voix pour et 4 abstentions
- Mission locale : ok à l'unanimité
- CLIC : ok à l'unanimité
- COLLEGE : ok à l'unanimité
- Pole métropolitain : 31 voix pour et 1 contre
- Seine Maritime Numérique : ok à l'unanimité
- CAUE : ok à l'unanimité

7- Délibération n° 54/2019 : Vote des taux d'imposition 2019

Mme ALLAIS propose de conserver pour 2019 les mêmes taux d'imposition qu'en 2018, à savoir :

- Taxe d'habitation : 8,32 %
- Taxe sur le foncier bâti : 9,59 %
- Taxe sur le non bâti : 18,26 %
- Cotisation foncière des entreprises : 20,81 %

Le conseil de communauté, à l'unanimité, accepte cette proposition.

8- Délibération n° 55/2019 : vote du budget primitif 2019 du budget général

Mme ALLAIS propose au conseil d'approuver le budget primitif 2019 du budget général, à savoir :

- Section d'investissement
 - Dépenses : propositions nouvelles 2 261 724,74 € - Restes à réaliser 649 000 €
 - Recettes : propositions nouvelles 2 768 724,74 € - restes à réaliser 142 000 €

soit un total de budget d'investissement de 2 910 724,74 €

- Section de fonctionnement
 - Dépenses : propositions nouvelles : 4 653 873,38 €
 - Recettes : propositions nouvelles : 4 653 873,38 €

soit un total de budget de fonctionnement de 4 653 873,38 €

Monsieur NIEPCERON souhaite savoir à quoi correspond :

- la somme de 80 000 € pour les fournitures correspondant à 10 000 € de plus que les impôts fonciers d'une commune de 600 habitants. Mme ALLAIS répond qu'il s'agit des fournitures d'entretien, fournitures administratives, au petit équipement et aux achats de matières non stockées nécessaire chaque année.
- La somme de 7500 € inscrite au 6226. Mme ALLAIS indique que cette somme est une provision pour des honoraires d'avocat éventuels.
- La somme de 25 000 € au compte 6236 qui est une somme très importante pour de l'édition de document et espère qu'il est prévu dans cette somme la réédition des plans des chemins de randonnée.
- La somme de 80 000 € au 62878. Mme ALLAIS indique qu'il s'agit principalement de la participation aux frais de transports vers le collège.
- La somme de 35000 € au 6288 : services extérieurs ; Mme ALLAIS indique que cette somme correspond au paiement des intervenants dans le cadre des activités ludisport et vacances sport.

Monsieur BLONDEL s'interroge sur la somme inscrite en investissement concernant l'étude à la Gare de Bréauté pour des études et investigations. M. REMOND répond qu'il s'agit de l'étude sur le parking et des investigations en cours.

M. BLONDEL demande pour quelles raisons les travaux de création d'un parking ne sont pas prévus. M. REMOND indique que la communauté de communes attend la fin de l'étude et l'estimation du comblement sur le parking existant.

M. NIEPCERON demande pour quelles raisons il est inscrit l'étude sur la maison des traditions Normandes alors que le musée est fermé. Mme ALLAIS répond que les bénévoles cessent leur activité mais que l'étude continue. M. DECHAMPS ajoute que l'activité « visite » est arrêtée mais que le clos masure et l'exposition sont toujours en place et que SMA proposera une organisation autre sur le site.

M. REMOND indique qu'il n'a pas été fait de provisions pour la piscine compte tenu que ce projet est repoussé jusqu'à la reconstruction du collège dont les travaux devraient se terminer en 2023.

Pour les travaux de voirie, il est inscrit une somme importante en investissement car les travaux de renforcement bénéficient de subventions du Département (25 %) et de l'Etat (25 %). Après accord de subventions, un courrier sera transmis aux communes reprenant le programme 2019.

Après ces discussions, le conseil de communauté, à l'unanimité, accepte cette proposition.

9- Délibération n° 56/2019 : vote du budget primitif 2019 du budget collecte et traitement des déchets

Mme ALLAIS propose au conseil d'approuver le budget primitif 2019 du budget collecte et traitement des déchets, à savoir :

- Section d'investissement
 - Dépenses : propositions nouvelles 308 344,27 € - Restes à réaliser 60 000 €
 - Recettes : propositions nouvelles 368 344,27 € - restes à réaliser 0 €

soit un total de budget d'investissement de 368 344,27 €

- Section de fonctionnement
 - Dépenses : propositions nouvelles : 1 916 583,63 €
 - Recettes : propositions nouvelles : 1 916 583,63 €

soit un total de budget de fonctionnement de 1 916 583,63 €

Le conseil de communauté, à l'unanimité, accepte cette proposition.

10- Délibération n° 57/2019 : vote du budget primitif 2019 du budget Hôtel d'Entreprises

Mme ALLAIS propose au conseil d'approuver le budget primitif 2019 du budget Hôtel d'Entreprises, à savoir

- Section d'investissement
 - Dépenses : propositions nouvelles 742 419,78 € - Restes à réaliser 316 000 €
 - Recettes : propositions nouvelles 1 058 419,78 € - restes à réaliser 0 €

soit un total de budget d'investissement de 1 058 419,78 €

- Section de fonctionnement
 - Dépenses : propositions nouvelles : 155 454,15 €
 - Recettes : propositions nouvelles : 155 454,15 €

soit un total de budget de fonctionnement de 155 454,15 €

Le conseil de communauté, à l'unanimité, accepte cette proposition.

11- Délibération n° 58/2019 : Intégration de l'actif, du passif et des résultats suite à la dissolution des syndicats de la région de BRETTEVILLE et de MANNEVILLE dans les trois budgets primitifs 2019 Eau, Assainissement et SPANC.

Mme ALLAIS propose d'intégrer les résultats des syndicats dissous dans les budgets 2019 des budgets annexes Eau, Assainissement et Spanc conformément au tableau ci-dessous :

EAU		ASSAINISSEMENT		SPANC	
Chap 002 Budget annexe Eau Com Com avant intégration	192 243,15 €	Chap 002 Budget annexe Assainisseme nt Com Com avant intégration	285 157,24 €	Chap 002 budget annexe Spanc Com Com avant intégration	-9 242,48 €
002 Manneville	118 436,26 €	002 Manneville	118 436,25 €	002 Bretteville	55 717,81 €
002 Bretteville	520 825,16 €	002 Bretteville	337 193,34 €		
	831 504,57 €		740 786,83 €		46 475,33 €
Chap 001 Budget annexe Eau Com Com avant intégration	-166 569,25 €	Chap 001 Budget annexe Assainisseme nt Com Com avant intégration	-283 786,27 €	Chap 001 budget annexe Spanc Com Com avant intégration	-88 917,00 €
001 Manneville	35 695,81 €	001 Manneville	35 695,80 €	001 Bretteville	80 225,34 €
001 Bretteville	-16 124,52 €	001 Bretteville	102 057,02 €		
	-146 997,97 €		-146 033,45 €		-8 691,66 €
				RAR RECETTES	62 634,00 €
RAR	-1 000,00 €	RAR	-110 000,00 €	RAR DEPENSES	-15 000,00 €

Le conseil de communauté, à l'unanimité, accepte cette proposition.

M. REMOND précise que la reprise des résultats de Goderville sera délibérée lors du prochain conseil communautaire.

12- Délibération n° 59/2019 : Vote du budget primitif 2019 du budget eau

Mme ALLAIS propose au conseil d'approuver le budget primitif 2019 du budget Eau, à savoir

- Section d'investissement
 - Dépenses : propositions nouvelles 1 367 715,91 € - Restes à réaliser 1 000 €
 - Recettes : propositions nouvelles 1 368 715,91 € - restes à réaliser 0 €

soit un total de budget d'investissement de 1 368 715,91 €

- Section de fonctionnement
 - Dépenses : propositions nouvelles : 971 806,60 €
 - Recettes : propositions nouvelles : 971 806,60 €

soit un total de budget de fonctionnement de 971 806,60 €

M. NIEPCERON souhaite savoir si les résultats de Goderville et de Criquetôt sont repris sur ce budget. Mme ALLAIS répond qu'il n'est pas possible d'inscrire de somme au budget avant que Goderville et Criquetôt n'aient délibérés. La délibération de Goderville va arriver et pour Criquetôt nous n'avons toujours rien.

M. NIEPCERON pense qu'il faut mettre le Maire du Havre devant ses responsabilités.

M. BLONDEL demande si une étude va être réalisée concernant la surtaxe eau pour une harmonisation sur l'ensemble du territoire.

M. REMOND répond que dès lors que nous aurons tous les éléments budgétaires sur les excédents, nous pourrions commencer. Le SIDESA réalisera cette étude.

Le conseil de communauté, à l'unanimité, accepte cette proposition.

13- Délibération n° 60/2019 : Vote du budget primitif 2019 du budget assainissement

Mme ALLAIS propose au conseil d'approuver le budget primitif 2019 du budget assainissement, à savoir

- Section d'investissement
 - Dépenses : propositions nouvelles 4 187 024,91 € - Restes à réaliser 110 000 €
 - Recettes : propositions nouvelles 4 297 024,91 € - restes à réaliser 0 €

soit un total de budget d'investissement de 4 297 024,91 €

- Section de fonctionnement
 - Dépenses : propositions nouvelles : 849 753,38 €
 - Recettes : propositions nouvelles : 849 753,38 €

soit un total de budget de fonctionnement de 849 753,38 €

M. NIEPCERON souhaite savoir si les résultats de Goderville et de Criquetôt sont repris sur ce budget. La réponse est la même que pour le budget eau.

Mme ALLAIS répond que la commune de Goderville a validé les excédents le 28/03. Il faut maintenant attendre le retour de la Préfecture.

M. NIEPCERON demande pourquoi une nouvelle étude de 75 000 € est inscrite pour le transfert d'assainissement entre Bréauté et Vattetôt sachant que le syndicat de Bretteville avait déjà fait 180 000 € d'études. Mme ALLAIS répond qu'il s'agit du solde pour la finalisation de l'étude en cours.

Après ces observations, le conseil de communauté, à l'unanimité, accepte cette proposition.

14- Délibération n° 61/2019 : Vote du budget primitif 2019 du budget Assainissement non collectif

Mme ALLAIS propose au conseil d'approuver le budget primitif 2019 du budget Assainissement non collectif, à savoir

- Section d'investissement
 - Dépenses : propositions nouvelles 194 576,34 € - Restes à réaliser 15 000 €
 - Recettes : propositions nouvelles 146 942,34 € - restes à réaliser 62 634 €

soit un total de budget d'investissement de 209 576,34€

- Section de fonctionnement
 - Dépenses : propositions nouvelles : 120 975,33 €
 - Recettes : propositions nouvelles : 120 975,33 €

soit un total de budget de fonctionnement de 120 975,33 €

M.NIEPCERON souhaite savoir pourquoi le compte 6215 passe de 19 236 € à 68 000 €.

M. REMOND précise que les charges de personnel correspondaient à 0,54 ETP en 2018 et qu'elles représentent en 2019, 1,38 ETP ; Deux personnes sont maintenant chargées des contrôles ce qui va permettre une continuité du service.

M. NIEPCERON indique aux membres qu'il convient de vérifier les informations transmises qui sont parfois erronées.

M. BLONDEL demande si cela va engendrer une augmentation de la redevance.

Mme ALLAIS explique qu'il y a plus d'agents pour rattraper le retard.

M. BLONDEL demande s'il y a plus de contrôles de fait.

Mme ALLAIS répond par l'affirmative.

M. REMOND explique qu'il s'agit d'une enveloppe budgétaire maximum, qu'il y a des objectifs à atteindre sur l'année.

Le conseil de communauté, à l'unanimité, accepte cette proposition.

VOIRIE / HYDRAULIQUE

15- délibération n° 63bis/2019 : Autorisation de lancement du marché d'entretien des réseaux pluviales urbains

Monsieur MABIRE rappelle que la Communauté de Communes exerce la compétence gestion des eaux pluviales urbaines et qu'un entretien préventif et curatif doit être réalisé sur les réseaux et ouvrages de gestion des eaux pluviales. Un marché à procédure adaptée à bons de commande d'entretien des réseaux d'eaux pluviales urbains doit être lancé. Le coût est estimé à 40 000 €.

Il propose au Conseil communautaire :

- d'AUTORISER le Président à lancer sous forme de MAPA à bons de commande, le marché d'entretien des réseaux d'eaux pluviales pour une durée d'un an, pouvant être renouvelé une fois pendant deux ans,

- d'AUTORISER le Président à retenir le candidat le mieux-disant, au regard des critères de jugement énoncés dans le règlement de consultation,

- d'AUTORISER le Président à signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.

Monsieur BLONDEL demande si un entretien régulier sera fait.

Le conseil de communauté, à l'unanimité, accepte cette proposition.

16- délibération n° 64/2019 : Autorisation de signature de la convention de partenariat technique SMBV VALMONT GANZEVILLE

Monsieur MABIRE rappelle que la communauté de communes sollicite le Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Valmont et de la Ganzeville pour animer, coordonner et proposer la programmation des aménagements d'hydraulique douce : Talus, bandes et zones enherbées, noues et fossés éventuellement équipés de redents, merlons, fascines, haies hydrauliques, modelages de terrains, reprise d'aménagements d'hydraulique douce existants et que dans ce cadre, il est nécessaire que les deux collectivités conventionnent.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer la convention correspondante ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.

17- Délibération n° 65/2019 : Autorisation pour le Président à demander une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition d'un tracteur

Monsieur MABIRE explique qu'il est nécessaire de procéder au remplacement d'un tracteur pour le service « voirie ». Le coût d'acquisition de ce dernier est estimé à 59 300 euros HT.

Il propose au conseil de Communauté :

- d'autoriser le Président à acquérir un tracteur ;
- d'autoriser le Président à approuver la dépense et à l'inscrire dans le budget de l'année en investissement
- d'autoriser le Président à solliciter le Conseil Général, afin de recevoir des subventions au taux le plus élevé possible et à signer tous les documents correspondants.

Le conseil de communauté, à l'unanimité, accepte cette proposition.

BATIMENTS COMMUNAUTAIRES

18 – délibération n° 66/2019 : Avenant n° 1 au marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la résidence personnes âgées « la chênaie » à Goderville

Monsieur FONTANIE rappelle qu'un marché a été lancé avec le bureau d'architecture HEL architecture pour la réhabilitation de la résidence personnes âgées « La Chêne » située à Goderville. Il précise que la demande initiale des travaux a été modifiée avec la transformation des 4 logements permettant ainsi d'avoir deux T2 et deux T1 bis ce qui engendre une plus-value est de 9 500,00 € HT.

Le montant du présent avenant augmente de 28,5 % le montant du marché initial.

Désignation	Montant total HT	Montant TVA 20%	Montant total TTC
Marché de base	33 000,00 €	6 600,00 €	39 600,00 €
Avenant n°1	9 500,00 €	1 900,00 €	11 400,00 €
Nouveau montant de marché	42 500,00 €	8 500,00 €	51 000,00 €

Il propose au Conseil Communautaire d'accepter l'avenant n°1 à intervenir avec le bureau d'architecture Hel architecture et d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

Le conseil de communauté, à l'unanimité, accepte l'avenant à intervenir

19 – délibération n° 67/2019 : EPFN – Demande d'intervention pour l'acquisition du bâtiment JEEH PNEUS situé rue Saint Jacques à Goderville pour la réalisation d'un pôle petite enfance.

Monsieur FONTANIE rappelle qu'une convention d'étude avec l'EPF Normandie sur la Friche « Jeeh Pneus », situé 16 rue de la Chênaie à Goderville, a été signée suite au Conseil Communautaire du 6 décembre 2018. Cette étude comprend les diagnostics techniques et études de maîtrise d'œuvre préalables à la démolition ainsi que les diagnostics sur la pollution des sols et la définition des mesures de gestion adaptées. Ces études sont en cours.

La démolition et la résorption de cette friche permettra d'implanter le futur Pôle Petite Enfance. Ce pôle Petite Enfance a pour vocation d'accueillir en un lieu unique mais en espaces dissociés :

- le futur Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) en remplacement de l'actuel EAJE, situé rue Saint François et délégué en gestion associative aux Pitchouns.
- Les locaux du Relais Assistants Maternels (RAM), le Ca'RAM'El et du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), le Caux'ffre à Jouets géré directement par la Communauté de Communes

Cette nouvelle structure permettra la centralisation du conseil aux familles, de l'accompagnement à la parentalité, de l'accompagnement à la professionnalisation des modes de gardes individuels, de l'orientation aux modes de garde spécifiques aux familles.

Ce pôle Petite Enfance regroupera :

- Relais Assistants Maternels, dédié aux parents employeurs et aux Assistants maternels,
- Multi Accueil d'une trentaine de places,
- Lieu d'Accueil Enfants Parents,

Soit un seul unique lieu d'informations, d'écoute, d'appui et de conseil pour les familles en matière de Petite Enfance, dont les missions globales sont :

- l'information tant en direction des parents que des professionnels de la petite enfance,
- l'offre d'un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles,
- d'échanger avec d'autres parents et avec les accueillants sensibilisés au travail sur le lien enfants/parents
- renforcer les liens entre les enfants (0-6 ans) et les parents, de valoriser les compétences et l'épanouissement de chacun, de rompre l'isolement social, de prévenir les dysfonctionnements dans la relation,
- proposer un accueil collectif régulier, un accueil collectif occasionnel, un accueil d'urgence par des personnels qualifiés répondant aux besoins des parents et dans des conditions d'accueil optimales

La proximité de la Résidence Autonomie gérée par la CIAS Campagne de Caux, de la salle culturelle La Ficelle gérée par la Commune de Goderville et des écoles en font un lieu stratégique.

Suite à l'émission d'un avis favorable sur la prise en charge de la démolition au titre du fonds de friche par le Comité d'engagement de l'EPF Normandie en date du 18 janvier 2019, il convient de demander à ce dernier

d'intervenir pour l'acquisition de l'ensemble immobilier cadastré AI n°171 pour une contenance de 1646m² sis rue de la Chênaie.

La Communauté de Communes devra s'engager au rachat de l'immeuble dans un délai de 5 ans auprès de l'EPF.

Une convention sera établie entre l'EPF Normandie et la Communauté de Communes Campagne de Caux.

Il propose au Conseil Communautaire que la communauté de communes s'engage au rachat de l'immeuble dans un délai de 5 ans auprès de l'EPF Normandie ; que le conseil communautaire autorise Monsieur Le Président à demander à l'EPF Normandie d'intervenir dans le cadre de l'acquisition de l'ensemble immobilier cadastré AI n°171 Mr le Président à signer la convention et toutes les pièces relatives à cette affaire.

M. FONTANIE indique qu'il a été difficile d'obtenir l'autorisation des propriétaires pour réaliser les études ; mais qu'aujourd'hui deux études sont faites et qu'une troisième va être réalisée.

M. BLONDEL demande si un prix est donné car l'on demande un engagement sur le rachat.

M. FONTANIE répond que les Domaines avaient estimés à 180 000 €.

M. LEROUX indique que l'EPFN négocie sans TVA et qu'il faudra donc rajouter 20 % au prix.

M. FONTANIE répond que cette question va être étudiée et qu'une réponse sera apportée.

Après ces discussions, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

ACTION SOCIALE

20- délibération n° 68/2019 : autorisation de signature de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement 2019-2022 relative à l'EAJE LA CHAUMIERE

Madame LESAUVAGE rappelle qu'une délibération a été prise le 6 décembre 2018 autorisant la signature de la convention d'objectifs et de financement 2019-2022 relative à l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant La Chaumière ; cette dernière prévoyait un montant de participation de la Communauté de Communes de 106 000 euros pour l'année 2019 (31.09% du budget de fonctionnement de la structure), 115 000 euros pour l'année 2020 (32.94%), 121 000 euros pour l'année 2021 (34.15%) et 125 000 € pour 2022 (34.90%).

Suite à une réunion en présence du Conseil d'Administration des Pitchouns, de M. Remond, Mme Lesauvage, Mme Outurquin et M. Courseaux, concernant la valorisation des amortissements de l'association sur l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant La Chaumière situé à Bréauté ainsi que leur montant. Il a été convenu durant cette rencontre que la valorisation des amortissements serait intégrée à un avenant qui sera soumis en Conseil Communautaire.

Cette information a été transmise en réunion de Commission Action Sociale en date du 27 mars 2019, le chiffrage des amortissements n'étant pas exposé du fait qu'ils ont été transmis par l'association les Pitchouns en date du 29 mars 2019.

L'avenant n°1 à la COF La Chaumière 2019-2022 prévoit un montant de participation de la Communauté de Communes de 110 000 euros pour l'année 2019 (33.40% du budget de fonctionnement de la structure), 120 000 euros pour l'année 2020 (35.36%), 125 000 euros pour l'année 2021 (36.15%) et 125 000 € pour 2022 (35.84%).

Mme LESAUVAGE propose au Conseil de Communauté, d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement entre l'Association Les Pitchouns et la Communauté de Communes Campagne de Caux et d'autoriser le Président à signer l'avenant et à mettre en œuvre cette convention.

Le conseil de communauté, à l'unanimité, accepte cette proposition.

21- Délibération n° 69/2019 : Autorisation de signature de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement 2019-2022 relative à l'EAJE SAINT FRANCOIS

Madame LESAUVAGE rappelle qu'une délibération a été prise le 6 décembre 2018 autorisant la signature de la convention d'objectifs et de financement 2019-2022 relative à l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant Saint François ; cette dernière prévoyait un montant de participation de la Communauté de Communes de 78 000 euros pour l'année 2019 (31.23% du budget de fonctionnement de la structure), 78 000 euros pour l'année 2020 (30.26%), 83 000 euros pour l'année 2021 (31.59%) et 87 000 € pour 2022 (32.59%).

Suite à une réunion en présence du Conseil d'Administration des Pitchouns, de M. Remond, Mme Lesauvage, Mme Outurquin, Mme Vaillant et M. Courseaux, concernant la valorisation des amortissements de l'association sur l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant La Chaumière situé à Bréauté ainsi que leur montant. Il a été convenu durant cette rencontre que la valorisation des amortissements serait intégrée à un avenant qui sera soumis en Conseil Communautaire.

Cette information a été transmise en réunion de Commission Action Sociale en date du 27 mars 2019, le chiffrage des amortissements n'étant pas exposé du fait qu'ils ont été transmis par l'association les Pitchouns en date du 29 mars 2019.

Mme LESAUVAGE propose au Conseil de Communauté, d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement entre l'Association Les Pitchouns et la Communauté de Communes Campagne de Caux et d'autoriser le Président à signer l'avenant et à mettre en œuvre cette convention.

Le conseil de communauté, à l'unanimité, accepte cette proposition.

22- Délibération n° 70/2019 : Transports scolaires – modalités de prise en charge

Madame LESAUVAGE explique que la compétence transports scolaires a été transférée du Département de Seine Maritime à la Région Normandie depuis le 1er septembre 2017. La Région Normandie a engagé plusieurs travaux d'harmonisation pour définir les futures modalités d'organisation du transport scolaire comme la tarification ou encore le modèle de délégation aux Autorités Organisatrices de second rang (AO2).

Les nouvelles modalités tarifaires envisagées pour l'année scolaire 2019-2020 par la Région Normandie sont :

- 125 €/ enfant DP dans le secondaire
- 60 € : interne
- 60 € : primaire dont RPI

La région Haute Normandie, souhaite une harmonisation tarifaire pour la rentrée 2020 à 120 € pour le secondaire.

Jusqu'alors, la Communauté de Communes participait à hauteur de 50 % du montant demandé par la Région, pour les enfants domiciliés sur son territoire et scolarisés sur les collèges A. Gide de Goderville et J. Ferry de Fécamp,

Il est proposé que la Communauté de Communes continue de participer à hauteur de 50% du montant demandé par la région pour les enfants domiciliés sur son territoire et scolarisés sur les collèges A. Gide de Goderville et J. Ferry de Fécamp, hors prise en charge de la majoration pour inscription au-delà du 31 juillet.

Aussi, le règlement transport scolaire de la région Normandie stipule un remboursement possible pour toute annulation justifiée du titre de transport tel que suit :

- À hauteur de son intégralité pour toute demande effectuée et après restitution de la carte dans un délai d'un mois après la date d'ouverture aux droits de transports.
- À hauteur de 50% jusque 5 mois inclus après la date d'ouverture des droits
- Pas de remboursement au-delà de 5 mois

Il est proposé d'appliquer les modalités de remboursement conformément au règlement transports scolaires de la région comme définies ci-dessus.

Enfin, dans de rares cas, il a été constaté que des collégiens du territoire soient contraints par l'éducation nationale et non par choix de la famille, de suivre leur scolarité sur un autre établissement que le Collège André Gide de Goderville et Jules Ferry de Fécamp.

Il est proposé que dans ce cas, un dossier de demande de prise en charge soit étudié en réunion de bureau communautaire afin que ce dernier évalue la possibilité d'une participation conformément aux dispositions déclinées ci-dessus.

M. BLONDEL souhaite qu'une réflexion soit menée afin de trouver une équité sur l'ensemble du territoire. Il pense que tous les enfants ne devraient pas payer le transport scolaire, les élèves sont dans l'obligation d'aller au collège.

Plusieurs élus répondent que les personnes qui s'installent dans les communes savent qu'ils vont devoir prévoir ce genre de dépenses.

M. NIEPCERON pense qu'il convient d'examiner la possibilité de prise en charge de la totalité du transport.

Mme LESAUVAGE indique qu'aujourd'hui il convient de valider la délibération et qu'une discussion sera possible ultérieurement.

M. REMOND indique que cette question aurait méritée d'être posée auparavant pour être étudiée.

Après ces discussions, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter les tarifs proposés ci-dessus, d'appliquer les modalités d'inscription telles que déclinées ci-dessus. Cette délibération annule et remplace celle du 25 juin 2018
- **AUTORISE** Mr le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

RESSOURCES HUMAINES

23- Délibération n° 71/2019 : Création d'un emploi permanent – Technicien SIG

Monsieur le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent de Technicien SIG à temps complet qui sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des techniciens au(x) grade(s) de Technicien, Technicien principal de 2^{ème} classe ou Technicien principal de 1^{ère} classe, relevant de la catégorie hiérarchique B,

L'agent affecté à cet emploi sera chargé de créer et mettre à jour régulièrement le système d'information géographique de la collectivité, il sera le référent informatique et pourra réaliser à la demande des métrés et des devis, il sera également en charge de la réalisation de statistiques... Il gèrera l'ensemble des données de la communauté de communes.

M. BLONDEL pense que la description du poste devrait apparaître dans la délibération et demande si ce recrutement nécessitera l'acquisition de matériel et d'un véhicule.

Mme GUEROULT demande le coût qu'engendrerait une externalisation de ces missions.

M. BLONDEL pense que prendre un bureau d'études serait moins cher.

M. REMOND précise qu'un stagiaire a effectué le recensement de l'ensemble des informations pouvant être mises sur cartes et que le SIDESA avait déjà estimé 0,6 ETP uniquement pour l'eau et l'assainissement.

M. NIEPCERON estime qu'il est d'accord si cela relève d'un réel besoin mais refuse s'il s'agit d'embaucher quelqu'un qui n'a pas de travail.

M. REMOND répond que l'on essaie toujours de coller au plus juste. Il affirme que nous n'avons au sein de la collectivité, aucun fonctionnaire qui ne fait rien.

Le conseil, par 26 voix pour et 6 abstentions (MM GUEROULT, ORANGE, BLONDEL, LEROUX, FRIBOULET et NIEPCERON) accepte la création de cet emploi.

DEVELOPPEMENT DURABLE

24- Délibération n° 72/2019 : Autorisation pour le Président à demander une subvention dans le cadre du soutien aux structures et événements d'éducation au développement durable – Festival YES WE CAUX.

Monsieur RÉMOND explique que la Communauté de Communes Campagne de Caux lance cette année son 1^{er} festival du Développement Durable intitulé « Yes We Caux », le 19 mai à Goderville. Cette manifestation permettra de concentrer sur une journée les événements liés à la précédente « Semaine du Développement Durable » qui se déroulait sur 8 jours et entend mêler pédagogie et information, culture, gastronomie, sport et animations en un temps plus dense où se croiseront les publics et les expériences.

Ce festival s'inscrit pleinement dans l'exercice des compétences que la Communauté exerce (rudologie, eau & assainissement, petite enfance, urbanisme, aménagement du territoire, développement économique, culture...). Il s'agira de proposer une journée gratuite pour tous (exposants et visiteurs) qui se veut une opportunité pour les habitants du territoire, du Pays de Caux, et plus largement de la Normandie, d'entrevoir le champ des possibilités qui se présentent à eux pour consommer, bouger, se chauffer, manger, se sentir, cultiver et construire différemment.

Au programme : conférences / marché de paysans et artisans locaux / ateliers / ruchers / expositions / projections-débats / énergie / économie sociale et solidaire / réemploi / permaculture / santé et bien-être // biodiversité / écoconstruction / concerts / vélo-smoothie / animations, cirque et arts de rue / plogging / jardinage / Food trucks bio // café bricole / potager partagé / rudologie / hygiène et soin / observation des oiseaux / éco-balades à cheval / marché du troc / participation des écoles ...

Le coût de cette manifestation s'élève à 10 000 € (intervenants, droits, électricité, spectacles, communication, frais de personnel compris). La Communauté bénéficie doré et déjà de partenaires et sponsors.

Il propose au conseil de Communauté de :

- l'AUTORISER à organiser le Festival Yes We Caux.
- l'AUTORISER à approuver les dépenses et à les inscrire dans le budget de l'année en cours.
- l'AUTORISER le Président à solliciter des subventions auprès des organismes compétents.

Le conseil de communauté, à l'unanimité, accepte cette proposition.

25- Délibération n° 73/2019 : autorisation pour le Président à demander une subvention dans le cadre du soutien à l'organisation de manifestations sportives - fête du sport

Madame LESAUVAGE explique que la Communauté de Communes Campagne de Caux organise pour la deuxième année consécutive la Fête du Sport, le samedi 29 juin 2019, en partenariat avec les associations du territoire. Il s'agit d'une grande fête populaire (à l'image de la Fête de la musique) qui permet de fédérer l'ensemble des acteurs sportifs et culturels, autour des bienfaits de la pratique sportive. Cette fête sera aussi l'occasion de valoriser tous les bénévoles et acteurs qui en font la promotion au quotidien, d'opérer des échanges et des transversalités entre associations.

Le Ministère des sports a sollicité les clubs et communes pour l'organisation de cet événement. Afin d'organiser une grande fête sur le territoire, la Communauté de communes Campagne de Caux a proposé de coordonner cette manifestation à l'échelle de ses 22 communes, de venir en soutien des associations et de créer un programme commun d'événements venant en complément des actions qu'ont souhaité porter chacune des associations de la communauté.

En 2018, malgré une météo extrêmement défavorable la Fête du sport avait accueilli 890 participants et fédéré 36 associations et clubs.

Les axes principaux : l'accessibilité pour tous (sportifs, enfants, familles, seniors, PMR...) / la complémentarité entre le sport et la culture (concerts, démonstrations, pratique, spectacles, temps forts...) / Un esprit festif et de loisirs pour découvrir le sport d'une autre façon.

Le coût de cette manifestation s'élève à 7 000 € (intervenants, structures, droits, électricité, repas, communication, frais de personnel). La Communauté bénéficie doré et déjà de partenaires et sponsors privés.

Elle propose au conseil de Communauté :

- d'AUTORISER le Président à organiser la seconde édition de cette manifestation.
- d'AUTORISER le Président à approuver les dépenses et à les inscrire dans le budget de l'année en cours.
- d'AUTORISER le Président à solliciter des subventions auprès des organismes compétents.

Le conseil de communauté, à l'unanimité, accepte cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

Le Secrétaire de séance
Mme MUTEL Nadine

Le Président
M. REMOND Franck

Le présent procès verbal a été affiché le

PROCES VERBAL DU 15 AVRIL 2019
SIGNATURE DES ELUS

REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGES A
PAGES

Le Président, Franck REMOND

Le Secrétaire de Séance,
MME MUTEL

Les Délégués Titulaires,
H. DESAUVAGE

I. GEULIN

N. MORISSE

D. FLEURY

Excusé

M. LEMESLE

P. PERIER

Excusé

P. MABIRE

B. THUMEREAU

L. BARTHELEMY

P. DELAMARE

B. OUTURQUIN

P. REVOL

A.P. BLONDEL

C. GUEROULT

G. MOIZAN

Excusé

C. LEROUX

A. DURECU

J-Y RENAULT

J.M. MALO

P. MALO

G. FONTANIE

G. LAVILLE REVET

C. SOLINAS

V. LECARPENTIER

M. BUFFET

A. FRIBOULET

S. ALLAIS

B. DESCHAMPS

A. BASILLE

H. NIEPCERON

M. ORANGE

H. DECULTOT

N. MUTEL

Secrétaire
de séance

